



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 13 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2026, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur RIOU Corentin, Monsieur RUON Vincent.

Autres excusés ayant donné pouvoir : ---

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LEPAULMIER a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. A noter, que le Bureau Syndical valide, à l'unanimité, l'ajout d'un point complémentaire pour permettre au Syndicat de solliciter une subvention de la Région dans le cadre du renouvellement de la mise en lumière de la Cathédrale de Bayeux.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques

- Nouveaux seuils des marchés publics en vigueur et principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics
- Demande de subvention 2026 - association CODEKO "Co-Développement Kribi Ouistreham"
- Elections professionnelles 2026 - Composition du Comité Social Territorial
- Mise à jour du tableau des effectifs (création -suppression de postes)
- Cession des tablettes numériques mises à dispositions des élus du bureau syndical en début de mandat

Concessions électricité et gaz

- Déclassement de la parcelle AM 108 d'une superficie de 18m² à CAGNY
- Actualisation du zonage de raccordement biométhane du calvados : DEAUVILLE
- Convention de rattachement d'ouvrages situés sur les communes de Noron- l'Abbaye, Saint-Martin-de-Mieux et Saint-Pierre-du-Bû

Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aide financière : Déplacement d'ouvrages – Vire Normandie (Vaudry)

Transition Energétique

- Nacre Energie : proposition de convention de gestion d'opération d'autoconsommation collective (ACC) avec le SDEC ENERGIE comme Personne Morale Organisatrice (PMO)
- Adhésion au réseau normand COGITO et signature de la charte COGITO Normandie
- Adhésion au Réseau Haies Normandie

Mobilités bas carbone

- 3ème modification du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) – 2026
- Aide financière pour le déplacement d'une borne de recharge hors SDIRVE : VILLERS BOCAGE
- Aides financières pour l'installation de bornes de recharge hors SDIRVE : Laize Clinchamps, Orbec, Saint-André d'Hébertot, Vauville, Villerville.

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme d'effacement coordonné des réseaux –4ème Tranche 2026
- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 3ème tranche 2026
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2026
- Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – Tranche 2026
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)
- Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour compte de tiers (collectivités)
- Avenant n°4 à la convention relative à la location et l'exploitation d'un génie civil propriété du SDEC ENERGIE

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –3ème tranche de travaux 2026 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 3ème tranche de travaux 2026 ≥ 40 k€ HT

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 30 janvier dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet	
Transition Énergétique	Adhésion de la commune de Saint-Gatien-des-Bois au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)
	Adhésion des communes de Saint-Gatien-des-Bois, Trévières et Bernières-sur-Mer au service de Conseil en Energie Partagé (CEP-niveau 2)
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : complément au plan d'actions 2026 de la commune de Valdallière
Mobilité durable	Aide financière – Achat d'un véhicule électrique neuf – Ville de Mondeville
Marchés Publics	Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes d'Ouilly-le-Vicomte
Ressources numériques et logistique	Convention d'adhésion au système d'archivage électronique SESAM
	Adhésion du SDEC ENERGIE à la convention de préarchivage électronique du CDG14
	Convention de partenariat entre le SDEC ENERGIE et l'association Petits pots de miel

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 30 janvier 2026.

MARCHES PUBLICS

 ○ **Consultations en cours**

Madame la Présidente rappelle les consultations lancées depuis le dernier Bureau Syndical, à savoir :

Objet	Type de procédure
Fourniture de luminaires LED peints précablés, certifiés ZHAGA D4I pour éclairage routier ou résidentiel	Appel d'offres ouvert
Renouvellement de l'exposition 2050	Sans publicité ni mise en concurrence < 40 000€ HT

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

 ○ **Résultats de consultations, nécessitant délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT**

Vu les rapports de la Présidente au Bureau Syndical, joints en annexe des projets de délibérations sous OXYAD :

Objet	Attributaire
Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE	IBC DIALOG

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer le marché d'infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE à l'entreprise IBC DIALOG pour un montant du DQE de 152 580 € HT ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;*
- *CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.*

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Lot	Attributaire
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Soulevre-en-Bocage	Lot 1 : Gros œuvre et second œuvre	CORBIN
	Lot 2 : Chauffage et réseau de chaleur	VIRIA

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseaux technique de chaleur sur la commune de Soulevre-en-Bocage aux entreprises suivantes :
 - Lot 1 : à l'entreprise CORBIN ;
 - Lot 2 : à l'entreprise VIRIA ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

○ **Résultats de consultations ne nécessitant pas de délibération (CAO du 10/02/2026)**

Madame la Présidente annonce que, dans le cadre de la consultation relative à la fourniture et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2026-2027, la commission d'appel d'offres réunie le 10 février dernier a décidé l'attribution du marché correspondant à la société **SGA INDUSTRIES**, pour l'ensembles des lots (1 - Bornes de 7 kva en AC avec un ou deux points de charge, 2 - Bornes de 20 à 30 kva en DC et 22 kva en AC et 3 - Bornes de 90 à 180 kva en DC avec deux points de charge)

Le Bureau Syndical prend acte de cette attribution de marché par la Commission d'Appel d'Offres.

○ **Avenants nécessitant des délibérations**

Madame la Présidente soumet les avenants suivants à délibérations :

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
TOTAL ENERGIES	Marché subséquent n°3 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés (lot 3 GAZ - Points de comptage et d'estimation gaz)	Avenant 1 : évolution des conditions tarifaires par l'introduction d'un complément de prix relatif aux CPB. (certificat de production de biométhane)	
TOTAL ENERGIES	Marché subséquent n°3 – Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés (lot 2 ELEC – C2 / C4)	Avenant 1 : évolution de la flexibilité du marché	Sans incidence financière

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE dans le cadre du marché subséquent n°3 – Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés – lot 3, l'avenant n°1 proposé ;
- ADOPTE, dans le cadre du marché subséquent n°3 – Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité et services associés – lot 2, l'avenant n°1 proposé ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer lesdits avenants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

○ **Avenants ne nécessitant pas de délibération**

Madame la Présidente rappelle les avenants ne nécessitant pas de délibération :

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Iffs	Lot 6 : Plomberie – Chauffage - Ventilation	ENT LEBRETON	Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires (+2.30%)
	Lot 7 : Peinture	DECORITEC	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+2.26%)
	Lot 9 : Isolation thermique par l'extérieur.		Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+6.41%)
	Lot 1 : Gros œuvre-carrelage	LGO & ASSOCIES	Avenant n° 3 : Travaux supplémentaires et suppression de travaux prévus initialement (-2.45%)
	Lot 4 : Plafonds suspendus	GERAULT MENUISERIE	Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires et suppression de travaux prévus initialement (-1.21%)
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE		FOUCHARD	Avenant n° 1 : Erreur matérielle (sans incidence financière)

Le Bureau prend acte de cette communication

○ **Reconductions de marchés :**

Les reconductions de marchés suivantes sont rappelées au Bureau Syndical :

Marchés	Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Reconduction	Fin maxi
Fourniture de carburants par cartes accréditatives et les services associés (nettoyage véhicule, gonflage)		TOTAL MARKETING France	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	25/06/2023	24/06/2026	24/06/2027
Exploitation et maintenance du système d'information d'aide à la décision du SDEC ENERGIE		NEXT DECISION	24 mois Reconductible 2 x 12 mois	29/06/2023	28/06/2026	28/06/2027
Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité		QUALICONSULT EXPLOITATION	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	09/07/2024	07/07/2026	08/07/2028
Réparation et entretien des véhicules du SDEC ENERGIE		BODEMER AUTO CAEN	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	11/07/2024	09/07/2026	10/07/2028
Conception et réalisation d'animations pédagogiques pour la maison de l'Energie		ASSOCIATION L'AULNE VERT - CPIE VALLE DE L'ORNE + ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS	14 mois Reconductible 2 x 12 mois	02/06/2025	31/07/2026	31/07/2029

Marchés	Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Reconduction	Fin maxi
Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité - RELANCE	Lot 1 : Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé ou non d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA en 15 ou 20 KV	EPSYS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	01/08/2026	31/07/2027
	Lot 3 : Poste de transformation de type PRCS de puissance 50,100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV	TRANSFIX	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	01/08/2026	31/07/2027
Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité - RELANCE des lots 2-4-5	Lot 2 : Transformateurs	REMATELEC	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	01/08/2026	31/07/2027
	Lot 4 : Armoires de coupure HTA évolutives	EPSYS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	01/08/2026	31/07/2027
	Lot 5 : Enveloppe de type PAC non équipé de transformateur	EPSYS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	01/08/2026	31/07/2027
Prestations de communication	Lot 1 : Edition	APRIM	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/10/2024	29/09/2026	30/09/2028

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, Madame la Présidente rappelle que le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Travaux de raccordement - 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1A - Bessin-Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	12 550,00 €
3 - CC Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SPIE CITYNETWORKS	Fourniture et déroulage de TPC	11 000,00 €

Travaux souterrains - 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
6 - CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	1 950,00 €
7 - CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	2 948,00 €

Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EBTP	Travaux de terrassement en partie privée	15 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				15 000,00 €
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage et micro-forage	35 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				35 000,00 €
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	AD EQUIPEMENTS	Travaux de marquage et pose de mobilier urbain	15 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				15 000,00 €

Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications, infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2025				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
6 - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	INEO NORMANDIE SNC	Effacement HEROUVILLE ST CLAIR Rues du Milieu et des sources - OS 2026/5451	19 989,70 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EBTP	Travaux de terrassement en partie privée	15 000,00 €
8 - CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				15 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				15 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage et micro-forage	35 000,00 €
8 - CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				35 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				35 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge				15 000,00 €
8 - CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	AD EQUIPEMENTS	Travaux de marquage et pose de mobilier urbain	15 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				15 000,00 €
15 - CC du Pays de Falaise	SORAPPEL + SATO	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	20 000,00 €

Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Iffs - relance lot 1				
Lot	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1 - Gros œuvre-carrelage	LGO&ASSOCIES	SAS BERTHELOT CARRELAGE	Travaux de carrelage	2 034,70 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

ACTUALITES

➤ Présentation du rapport d'activité 2025

Madame la Présidente rappelle que l'année 2025 s'est inscrite dans un contexte énergétique, économique et réglementaire exigeant pour les collectivités comme pour les acteurs publics de l'énergie. Inflation des coûts, tensions sur les entreprises de travaux, évolution des usages et accélération de la transition énergétique ont profondément marqué l'action du SDEC ÉNERGIE.

Dans un cadre institutionnel qui appelle à une communication sobre et factuelle, le syndicat poursuit l'exercice de ses compétences dans le strict respect de ses missions de service public. Sécurisation des réseaux, modernisation de l'éclairage public, accompagnement des projets de transition énergétique et développement de la mobilité électrique ont structuré l'action conduite tout au long de l'année.

Le rapport d'activité 2025 vise à rendre compte des actions menées par le SDEC ÉNERGIE en 2025, au service des communes et intercommunalités du Calvados.

Monsieur Alban RAFFRAY présente quelques chiffres clés de ce prochain rapport, comme suit :

<p><u>Concession ELECTRICITE</u></p> <p>2 concessionnaires (ENEDIS et EDF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission de contrôle 2025 sur données 2024 ▪ Suivi du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) 2023-2026. Un échantillon du PA 2024 a été contrôlé en 2025. ▪ Plusieurs avenants et un accord de méthode : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avenant n° 1 à la convention travaux sous tension (TST) et autres prestations ; ○ Accord de méthode (projet résilience post-Ciaran) ; ○ Avenant n° 3 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE ; ○ Avenant n° 3 à la convention valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (VRG).
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Contrôler l'égalité de traitement des usagers du service public de l'électricité, de la qualité de service, et s'assurer de la qualité de l'énergie distribuée et du bon entretien du réseau de distribution</p>	

<p style="text-align: center;"><u>Concessions GAZ</u></p> <p>3 concessionnaires gaz (GRDF, Primagaz, Antargaz-Energies)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission de contrôle 2025 sur données 2024 ▪ Conclusion de 3 conventions de rattachement d'ouvrages de raccordement au réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable. ▪ Renouvellement du contrat de concession « historique » GRDF à fin 2027 en cours de préparation, dans un contexte contraint par une remise en cause progressive du gaz dans notre mix énergétique national.
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Garantir la sécurité des réseaux et des usagers, assurer la qualité et la continuité de service public, accompagner la transition énergétique</p>	

<p><u>Travaux sur le réseau d'électricité</u></p> <p>20 464 km de réseau public d'électricité (au 31/12/2024) :</p> <p style="padding-left: 20px;">11 510 km en réseau BT 8 954 km en réseau HTA</p> <p>Age moyen du réseau :</p> <p style="padding-left: 20px;">30 ans pour le réseau BT 31 ans pour le réseau HTA</p> <p>59% du réseau BT et 48% du réseau HTA enterrés</p> <p>342 km de réseau BT en fils nus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 23,7 M€ mandatés sur l'année ▪ 240 chantiers réalisés : 77 effacements, 141 raccordements, 22 visant à la résilience des réseaux ▪ 141 nouveaux sites raccordés au réseau public d'électricité ▪ 40 km de voirie effacés (électricité, éclairage, télécommunication) ▪ 9,2 km de fils nus supprimés : 4.8 km en rural, en 4,4 km en milieu urbain ▪ 1 572 actes d'urbanisme instruits
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Bénéficier de financements et de l'ingénierie du syndicat pour garantir la qualité et la continuité de l'alimentation électrique, améliorer durablement le cadre de vie et accompagner les projets d'aménagement</p>	

<p style="text-align: center;"><u>Eclairage Public</u></p> <p>465 collectivités (455 communes et 10 intercommunalités) adhérentes à la compétence</p> <p>113 375 luminaires exploités</p> <p>4 628 armoires d'éclairage public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 9,3 M€ mandatés sur l'année ▪ 833 chantiers réalisés ▪ 14 604 DT (Déclaration de Travaux) /DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) /ATU (Avis de Travaux Urgents) traités ▪ 49 caméras de vidéoprotection installées ▪ 7 663 lampes changées ▪ Diminution de 3% de la consommation moyenne par foyer ▪ Anticipation de l'interdiction des lampes SHP/IM avec mise en place d'un programme 100% LED
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Œuvrer pour la sobriété énergétique, la maîtrise des dépenses et améliorer de la qualité de l'éclairage.</p>	

<p style="text-align: center;"><u>Signalisation Lumineuse</u></p> <p>50 communes adhérentes à la compétence Signalisation lumineuse</p> <p>106 carrefours à feux exploités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 190 k€ mandatés sur l'année ▪ 47 chantiers réalisés (13 en 2024 soit +261%) ▪ 97% des carrefours télésurveillés (+2%)
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Moderniser et fiabiliser les équipements de signalisation lumineuse.</p>	

<p><u>Mobilité électrique</u></p> <p>233 collectivités (232 communes et 1 intercommunalité) adhérentes à la compétence IRVE</p> <p>527 bornes de recharge MobiSDEC</p> <p>3 900 abonnés au service de recharge pour véhicules électriques MobiSDEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3,4 M€ investis ▪ 170 bornes installées en 2025 (soit 340 nouveaux points de charge) permettant, sur une même borne, de se charger en DC (continu) et en AC (alternatif) ▪ 146 600 sessions (+ 40%) ▪ 3 GWh délivrés (+ 54%) ▪ Taux de disponibilité des bornes : 94%
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Accompagner les nouveaux usages de mobilité et renforcer l'attractivité du territoire.</p>	

<p><u>Transition Energétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 533 collectivités membres du groupement d'achat d'énergie • 2 sociétés de production d'énergies renouvelables (SolisDEC et Nacre Energie) • 25 installations photovoltaïques en exploitation • 8 chaufferies bois en service 	<p><u>Accompagnement, conseils, animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 35 ménages à revenus modestes aidés pour la rénovation énergétique de leur logement (79 500 € engagés) ▪ Environ 2 400 familles aidées dans le règlement de leurs impayés d'énergie ▪ 5 181 participants aux animations de la Maison de l'énergie dans et hors-les murs <p><u>Rénovation énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 91 collectivités accompagnées via le CEP – niveau 1 ▪ 48 audits énergétiques réalisés pour les communes en CEP 2 ▪ 5 collectivités accompagnées, via un mandat de maîtrise d'ouvrage, pour concrétiser leurs travaux de rénovation énergétique <p><u>Appels à projets : 639 000 € de subvention accordée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 lauréats à l'appel à projets PROGRES (584 995 € de subventions) ▪ 2 lauréats à l'appel à projets SOLENE (2 logements soutenus pour 13 855 € d'aides apportées) ▪ 1 lauréat à l'appel à projets SPRINT (1 gymnase avec 40 000 € d'aides) <p><u>Production d'énergies renouvelables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 57 accompagnements de collectivités (« Générateurs ») ▪ 14 études d'opportunité photovoltaïque réalisées ▪ SolisDEC : 2 ombrières PV construites (mise en service en 2026) et 3 autres en projet ▪ Nouvel accompagnement pour la mise en place de boucles d'ACC autour d'installations PV ▪ 3 études d'opportunité bois énergie réalisées ▪ 1 étude de faisabilité d'un réseau de chaleur ▪ Création d'une Société d'Economie Mixte pour la production d'énergies renouvelables en cours
<p>Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p>Disposer d'un appui technique pour développer la production d'énergies renouvelables sur leur territoire et favoriser les retombées locales.</p>	

<p style="text-align: center;"><u>Ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 526 collectivités adhérentes• (516 communes et 10 EPCI)• 82 agents• 330 jours de formation• 133 M€ de budget consolidé 2025• 2 certifications : ISO 9001 et ISO 50001	<ul style="list-style-type: none">▪ 10 200 mandats et titres émis▪ 27,5 jours de délai de paiement (budget principal)▪ 74 marchés publics passés (+28%),▪ 51 avenants aux marchés publics et 129 demandes de sous-traitance▪ 7 réunions de bureau et 6 réunions de comité syndical organisées, préparées au cours de 51 réunions de commissions internes▪ 277 actes administratifs exécutés (73 décisions de la Présidente et 204 délibérations du bureau et du comité syndical)▪ 16 réunions de commissions locales d'énergie proposées aux élus locaux (356 participants)▪ 38 événements organisés avec les collectivités adhérentes (inaugurations, signature de conventions, visites de chantier, Normandie Energies Tour, ...)
<p style="text-align: center;">Enjeux pour les collectivités adhérentes :</p> <p style="text-align: center;">Sécuriser la gestion de service public de l'énergie, disposer d'une ingénierie publique de qualité, mutualiser les moyens et réduire les coûts, garantir une gestion financière maîtrisée et responsable.</p>	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Cession à titre gratuit de matériels bureautiques**

Madame la Présidente indique que dans le cadre de la réorganisation des bureaux et postes de travail, le SDEC ENERGIE renouvelle les matériels bureautiques mis à disposition des agents.

Il s'agit de fauteuils, de caissons de rangement, d'armoires basses et de bureaux, à disposition dans le garage.

Le syndicat choisit de proposer aux collectivités ces matériels, ayant été amortis depuis de nombreuses années, plutôt que de les mettre aux encombrants.

En cas de collectivités candidates, le SDEC ENERGIE procèdera à une cession à titre gratuit, par décision de la Présidente.

Le Bureau Syndical valide cette proposition.

➤ **Ordre du jour de la réunion des partenaires économiques du 27 mars 2026**

Madame la Présidente rappelle que la rencontre annuelle des partenaires économiques (Entreprises & Fournisseurs), se tiendra le vendredi 27 mars 2026 de 9h30 à 15h00, à l'Espace Ardena de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Une invitation a été adressée à l'ensemble des potentiels participants le 10 mars 2026.

L'ordre du jour de cette matinée est rappelé comme suit :

9h30 > 10h00 : Accueil café

10h00 > 11h00 : Programme d'investissement 2026

11h00 > 11h15 : Clause environnementale dans les marchés publics

11h15 > 12h00 : Réutilisation des matériaux recyclés - *Intervention : d'Agathe Martinez – MATERRIO Normandie et de Sébastien Bihel – SBTP BIHEL Travaux Publics*

12h15 > 13h45 : Cocktail déjeunatoire
 14h00 > 15h00 : Visite du POSTE SOURCE ENEDIS à Saint-Contest

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

En l'absence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services et Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources & Concessions présentent les travaux de la commission, qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

➤ Marchés publics

NOUVEAUX SEUILS DES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR ET PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

○ Nouveaux seuils des marchés publics :

Au 1^{er} janvier 2026, les seuils de procédure adaptée et de procédure formalisée appliqués aux marchés publics évoluent comme suit :

	2024 - 2025	2026 - 2027
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	143 000 euros HT	140 000 euros HT
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	221 000 euros HT	216 000 euros HT
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices	443 000 euros HT	432 000 euros HT
Marchés de travaux et contrats de concession	5 538 000 euros HT	5 404 000 euros HT

Le SDEC ENERGIE est concerné uniquement par deux de ces seuils :

- Les marchés de fournitures et de services – 216 000 €
- Les marchés de travaux et les contrats de concession – 5 404 000 €

Pour ce qui concerne les seuils de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables, actuellement fixés à 40 000 €, le décret du 29 décembre 2025 indique que le seuil de dispense pour les marchés de fournitures ou de services sera porté à 60 000 € au 1^{er} avril 2026.

Par ailleurs, la possibilité pour les marchés de travaux d'être dispensés de publicité et de mise en concurrence lorsque la valeur estimée du marché est inférieure à 100 000 € HT est pérennisée.

○ **Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics :**

Dans le cadre de la gestion de ses commandes, et en tenant compte de l'évolution des seuils de passation des marchés publics, le SDEC ÉNERGIE a élaboré un document faisant état des principales obligations pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence (pièces de la consultation, publicité, délai de consultation, possibilité de négocier, etc....).

Il est proposé au Bureau Syndical, dans un souci de sécurité juridique et de bonne administration, de prévoir que le document interne s'applique par référence aux textes en vigueur, et puisse être actualisé à droit constant, notamment en cas de modification des seuils européens, sans qu'il soit nécessaire de soumettre chaque évolution réglementaire à une nouvelle délibération du Bureau syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte le document « Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics », annexé à la présente délibération, lequel s'applique par référence aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles relatives aux seuils européens de procédure, telles que modifiées ultérieurement ;*
- *ADOpte le principe de l'actualisation du document précité, à droit constant, afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, notamment des modifications des seuils européens applicables aux marchés publics, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle délibération du Bureau Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Ressources Humaines**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 - COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur le Directeur Général Adjoint rappelle qu'un Comité Social Territorial (CST) est obligatoirement institué dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents.

Ainsi, le SDEC ENERGIE comptant 80 agents remplissant les conditions au 1^{er} janvier 2026 pour être électeur au Comité Social Territorial, il appartient au Bureau syndical, suite à la consultation des organisations syndicales, de fixer la composition du Comité Social Territorial le maintien ou non du paritarisme ainsi que le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires à trois, et un nombre égal de représentants du personnel suppléants ;*
- *DECIDE du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;*

- DECIDE de prévoir le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ;
- DECIDE d'acter l'absence de nécessité de programmer une formation spécialisée en matière de Santé, d'Hygiène et de Conditions de Travail ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (CREATION -SUPPRESSION DE POSTES)

Monsieur le Directeur Général Adjoint rappelle que le SDEC ENERGIE doit ajuster le tableau des effectifs de manière à :

- Prendre en compte l'accompagnement de l'évolution de carrière des agents ;
- Prendre en charge le développement de l'activité des services ;
- Anticiper le départ de l'agent en place au poste d'Assistante technique au service Réseaux électriques.

Il convient :

- de créer un emploi permanent de « Gestionnaire Carrière-Paie » au service Ressources Humaines, dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (stagiairisation après réussite au concours) ;
- de créer un emploi permanent d'« Assistant(e) à la Direction Transition Energétique » dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (renforcement du service) ;
- de créer un emploi permanent de « Mainteneur » dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise (renforcement du service) ;
- et de créer un emploi non-permanent, dans le cadre d'un contrat de projet, pour exercer la mission d'« Assistant(e) technique » à la Direction Réseaux, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (remplacement en vue du départ à la retraite d'une assistante).

Type d'emploi	Direction/Service	Métier	Grades
Emploi permanent	Service Ressources Humaines	Gestionnaire Carrière-Paie	Rédacteur Rédacteur principal territorial de 2ème classe Rédacteur principal territorial de 1ère classe
Emploi permanent	Direction Transition Energétique	Assistant(e) Direction Transition Energétique	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe
Emploi permanent	Service Eclairage public-Signalisation lumineuse	Mainteneur	Agent de maîtrise
Emploi non permanent / Contrat de projet	Direction Réseaux	Assistant(e) technique	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe

Par ailleurs, Madame la Présidente propose la suppression des emplois permanents à temps complet et **non pourvus suivants** :

DELIBERATION Création poste	EMPLOI	GRADES OU CADRE D'EMPLOI	DATE DE SUPPRESSION DU POSTE
04/03/1988	Assistante de direction	Rédacteur principal de 1ère classe	01/04/2026
06/12/2019	Technicien Efficacité énergétique et production EnR	Technicien territorial	01/04/2026

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE :
 - o de créer un emploi permanent de « Gestionnaire Carrière-Paie » au service Ressources Humaines, dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;
 - o de créer un emploi permanent de « Assistant(e) à la Direction Transition Energétique » dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
 - o de créer un emploi permanent de « Mainteneur » au grade d'agent de maitrise ;
 - o de créer un emploi non permanent à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet, pour exercer les missions d'« Assistant(e) technique » à la Direction Réseaux dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- DECIDE d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces postes lorsque les besoins des services ou la nature de fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique ;
- DECIDE d'accepter la suppression, au 1^{er} avril 2026, des postes suivants :
 - o Assistante de direction créé par délibération du 4 mars 1988 au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - o Technicien Efficacité énergétique et production EnR créé par délibération du 6 décembre 2019 au grade de technicien territorial,
- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ENERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant

➤ Finances

DEMANDE DE SUBVENTION 2026 - ASSOCIATION CODEKO "CO-DEVELOPPEMENT KRIBI OUISTREHAM"

L'association CODEKO a fait une demande de subvention au SDEC ENERGIE à hauteur de 5 000 € pour le financement de son projet d'électrification des structures scolaires installées à Kribi, ville du Cameroun et qui vise à améliorer les conditions scolaires.

Il s'agit de financer l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques pour électrifier des bâtiments scolaires et d'accompagner la formation des enseignants et des élèves.

Considérant que la nature du projet est en cohérence avec les activités du SDEC ENERGIE, notamment celles visant le développement des productions EnR (Energies Renouvelables) et de solidarité énergétique, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 4 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE :

- DECIDE d'accorder une subvention de 4 000 € à l'association CODEKO pour le financement du projet d'électrification de structures scolaires à Kribi, ville du Cameroun ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ENERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Ressources numériques et logistiques**

CESSION DES TABLETTES NUMERIQUES MISES A DISPOSITIONS DES ELUS DU BUREAU SYNDICAL EN DEBUT DE MANDAT

Monsieur le Directeur Général Adjoint rappelle que toutes les convocations au Bureau syndical et au Comité syndical se font, en application de l'article L.2121-10 du CGCT, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, de manière dématérialisée sauf avis contraire de l'élu.

Lors du mandat 2020-2026, les membres du Bureau syndical non équipés personnellement d'une tablette numérique se sont vu confier un I Pad, en début de mandat.

Cet équipement, propriété du syndicat, doit être restitué à l'issue du mandat.

Considérant que l'amortissement de ce type de matériel, dont le prix unitaire s'élève à 580 € HT, est d'un an, Madame la Présidente propose la cession des tablettes numériques mises à disposition des membres du Bureau Syndical, aux membres intéressés pour un montant de 100 € la tablette. Le règlement devant être effectué par virement bancaire.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de céder les tablettes numériques mises à disposition des membres du Bureau Syndical, aux membres intéressés pour un montant de 100 € la tablette. Le règlement se faisant par virement bancaire ;*
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

En l'absence de Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services présente les travaux de la commission, réunie le 3 mars 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ **Concession électricité**

DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AM 108 D'UNE SUPERFICIE DE 18M² A CAGNY

Le 24 février 2026 ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont signé une convention actant de la désaffectation de la parcelle cadastrée AM 108 d'une superficie de 18 m² située à CAGNY et de sa restitution au SDEC ENERGIE.

Il revient désormais au Syndicat de déclasser cette parcelle du domaine public à la suite de son absence d'affectation au service public de distribution publique d'électricité et de l'intégrer au domaine privé du syndicat préalablement à sa vente.

Madame la Présidente soumet cette proposition de déclassement à l'approbation du Bureau syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

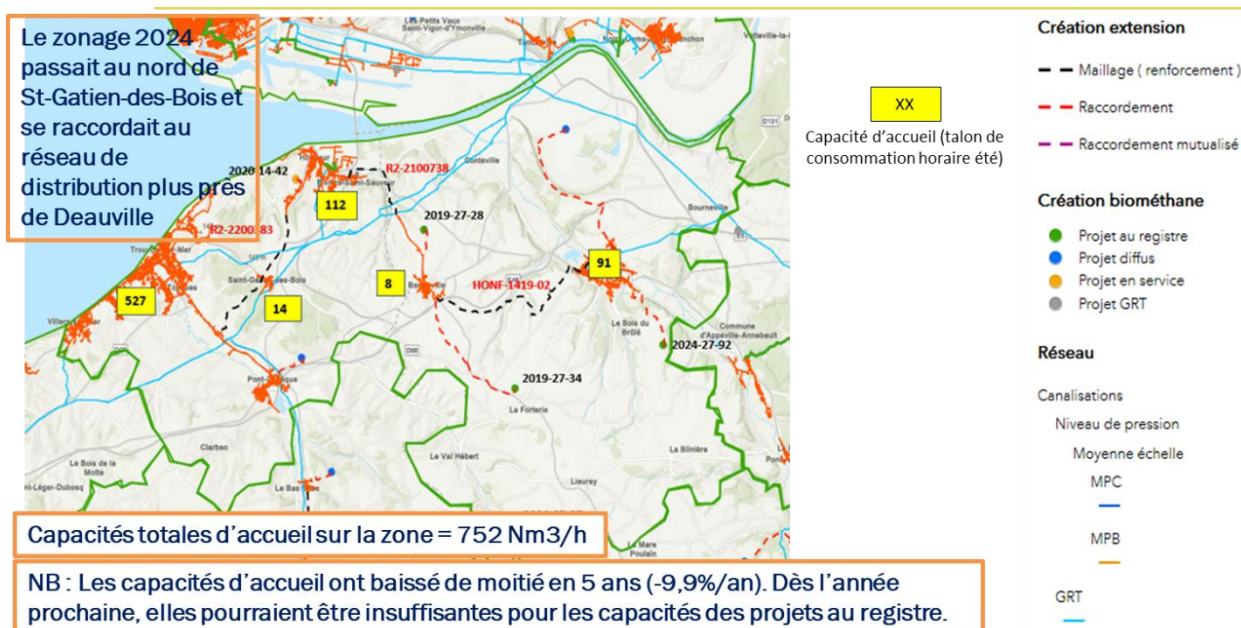
- APPROUVE les dispositions de la convention de la parcelle cadastrée AM 108 d'une superficie de 18 m² située à CAGNY ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Concessions Gaz

ACTUALISATION DU ZONAGE DE RACCORDEMENT BIOMETHANE DU CALVADOS : DEAUVILLE

La concertation du SDEC ENERGIE par GRDF sur le projet de révision du zonage de Deauville :

- Propose une légère modification du tracé entre Honfleur et Deauville,
- Met en avant un ratio technico-économique I/V inférieur à 4 700 €/Nm³/h.



Il est à noter que la dynamique des capacités minimales d'injection de ce zonage est soumise à une forte baisse, de -50% en 5 ans.

Sur proposition de la commission la Présidente a émis un avis favorable à cette proposition de zonage, tout en précisant que des mesures doivent être étudiées pour palier la baisse de capacités d'injection observée sur ce zonage, par exemple en étudiant la création d'un maillage supplémentaire entre Pont l'Évêque et Le Breuil-en-Auge, ou un rebours.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES SITUÉS SUR LES COMMUNES DE NORON- L'ABBAYE, SAINT-MARTIN-DE-MIEUX ET SAINT-PIERRE-DU-BU

La société SAS LA VERTE ABBAYE a développé un projet d'unité de production de biométhane (ci-après désigné, « l'Installation de production ») sur la commune de NORON-L'ABBAYE pour injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau public de distribution de gaz.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de FALAISE, qui a transféré sa compétence gaz au SDEC ENERGIE. Ce réseau de distribution a été concédé à GRDF par un contrat de concession signé le 15 décembre 1997 pour une durée de trente ans.

Afin de pouvoir atteindre le réseau public de distribution de gaz situé sur la commune de FALAISE, les ouvrages de raccordement de l'Installation de production traversent les communes de NORON-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN-DE-MIEUX, et SAINT-PIERRE-DU-BÛ. Ces communes ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz sur leur territoire. Les communes de NORON-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN-DE-MIEUX et SAINT-PIERRE-DU-BÛ ont confié leur compétence d'autorités organisatrices de la distribution de gaz au SDEC ENERGIE.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes de NORON-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN-DE-MIEUX et SAINT-PIERRE-DU-BÛ, le SDEC ENERGIE et GRDF entendent rattacher les ouvrages de raccordement réalisés sur ces communes au réseau de distribution situé sur la commune de FALAISE et se sont par conséquent rapprochées afin de formaliser leur accord concernant l'implantation et le statut des ouvrages nécessaires au développement de l'injection de gaz renouvelable dans le réseau public de distribution.

La convention proposée, a donc pour objectifs de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages sont réalisés et exploités sur le territoire des communes de NORON-L'ABBAYE, de SAINT-MARTIN-DE-MIEUX et de SAINT-PIERRE-DU-BÛ pour permettre le raccordement du réseau public de distribution de l'installation de production.

La convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz des communes de NORON-L'ABBAYE, de SAINT-MARTIN-DE-MIEUX et de SAINT-PIERRE-DU-BÛ, et ne lui permet pas de desservir des clients consommateurs situés sur ces communes ni d'implanter sur celles-ci des ouvrages autres que ceux définis à l'article 2 de la Convention.

Les ouvrages nécessaires sont décrits ci-après :

Ouvrages de raccordement :

- MPC pression 10 bars en PE (polyéthylène) de diamètre 160
 - Longueur :
 - SAINT-PIERRE-DU-BÛ (code INSEE : 14649) : 261 mètres
 - SAINT-MARTIN-DE-MIEUX (code INSEE : 14627) : 1 244 mètres
 - NORON-L'ABBAYE (code INSEE : 14467) : 1 681 mètres
- Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune de NORON-L'ABBAYE.

Le tracé des travaux figure en annexe à la convention.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical qui se tiendra en juin 2026.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 6 mars 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette liste de 12 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical :

TOTAL OUVRAGES COMMUNAUX ET ACTIVITES ECONOMIQUES							
12 PROJETS	Longueur en ml	Coût en € HT	FINANCEMENT EN € HT				
			EXTENSION				RENFORCEMENT
			SDEC ENERGIE	PCT	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
	2 386	345 174,65	73 124,08	138 069,86	18 381,55	115 599,16	6 628,78
			211 193,54				

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 12 projets proposés relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, pour un montant de 211 193,94 € HT pour les extensions du réseau (dont PCT) et de 6 628,78€ HT pour le renforcement du réseau sur la commune de Dozulé ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE FINANCIERE : DEPLACEMENT D'OUVRAGES – VIRE NORMANDIE (VAUDRY)

Le SDEC ENERGIE propose une aide pour le déplacement d'ouvrages électriques sur la commune déléguée de Vaudry (Vire Normandie) gênant la création du lotissement communal « Les Muriers » :

DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	COUT en € HT	FINANCEMENT en € HT	
				SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
Déplacement d'une ligne HTA aérienne dans le cadre de la création du lotissement communal « les Muriers » (MOA Enedis)	Commune de Vire Normandie (B2)	Déplacement d'ouvrage A poser en souterrain : 1 réseau électrique Haute Tension HTA 3x150 ² sur environ 210 ml	34 499,46	10 349,84	24 149,62

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'apporter une aide de 30 % du montant du devis Enedis à la commune de Vire Normandie, soit un montant de 10 349,84 € pour le déplacement de cet ouvrage ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE la Présidente de la mise en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 4 mars 2026 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

NACRE ENERGIE : PROPOSITION DE CONVENTION DE GESTION D'OPERATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE (ACC) AVEC LE SDEC ENERGIE COMME PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO)

Le SDEC ÉNERGIE souhaite accompagner le développement d'opérations d'autoconsommation collective sur le territoire du Calvados, afin de favoriser la production et la consommation locale d'électricité renouvelable.

Le projet porté par la société Nacre Énergie vise à développer des installations photovoltaïques sur la zone d'activités de Douvres-la-Délivrande et à organiser une opération d'autoconsommation collective au bénéfice de consommateurs situés dans le périmètre autorisé de 10 km.

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective nécessite la désignation d'une Personne Morale Organisatrice (PMO), chargée notamment de la gestion administrative de l'opération et de la relation avec le gestionnaire du réseau public de distribution.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE propose d'assurer le rôle de PMO dans le cadre d'une convention multipartite définissant les modalités d'organisation, de gouvernance et de fonctionnement de l'opération et précisant notamment :

- Les modalités d'entrée et de sortie des Participants (Producteurs et Consommateurs) ;
- Les règles de répartition de la production autoconsommée ;
- Les missions obligatoires et complémentaires de la PMO ;
- Les modalités de gouvernance de l'opération ;
- Les conditions financières relatives à la rémunération de la PMO ;

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE la mise en œuvre par le SDEC ÉNERGIE de la fonction de Personne Morale Organisatrice pour l'opération d'autoconsommation collective portée par la société Nacre Énergie, pour un forfait annuel déterminé dans le guide des aides validé par le Comité syndical (En 2026, le forfait annuel est fixé à 10 € TTC/MWh autoconsommé) ;
- ADOPTE la convention de gestion d'opération d'autoconsommation collective avec Nacre Énergie, et la convention d'autoconsommation collective avec Enedis ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget de la régie « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE la Présidente de la mise en œuvre cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ADHESION AU RESEAU NORMAND COGITO ET SIGNATURE DE LA CHARTE COGITO NORMANDIE

Le SDEC ENERGIE souhaite adhérer au réseau COGITO qui est le réseau régional des acteurs de la CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle) engagés dans le dialogue entre Sciences et Société.

Piloté par la Région Normandie et opéré par Le Dôme, il est constitué d'associations, établissements d'enseignement, organismes de recherche, pôles de compétitivité, entreprises, collectivités, musées, bibliothèques...

Devenir membre du réseau signifie signer la Charte COGITO dont les objectifs sont :

- Mieux connaître le potentiel de chacun des acteurs,
- Accroître l'impact de leurs actions respectives et/ou mutuelles,
- Initier de nouvelles actions,
- Monter en compétences.

Madame la Présidente soumet cette proposition d'adhésion au réseau normand COGITO à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'adhésion du syndicat au réseau normand COGITO ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ADHESION AU RESEAU HAIES NORMANDIE

Monsieur Marc LECERF rappelle que le SDEC ENERGIE développe des chaufferies bois énergie pour le compte de ses adhérents dans le cadre du transfert de compétence « Energies Renouvelables » ou réseau de chaleur, avec la volonté de valoriser les ressources locales.

Le Réseau Haies Normandie, en tant que relai local de Réseau Haies France a pour missions :

- la diffusion d'informations et des conseils techniques,
- la sensibilisation et la formation,
- la mise en réseau,
- la réalisation de projets et d'études.

L'adhésion à Réseau Haies Normandie est indissociable de l'adhésion à Réseau Haies France. Le montant d'adhésion aux deux associations est de 200 € pour 2026.

Madame la Présidente soumet cette adhésion au vote du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'adhésion à Réseau Haies Normandie et Réseau Haies France pour 2026 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie les 14 janvier et 4 mars 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

3EME MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) – 2026

Monsieur le Vice-Président indique que de nouvelles demandes de modifications du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques sont proposées au Bureau Syndical :

Date de la demande	Collectivité	Demande	Observations	Puissance Points de charge (PDC)	Décision
01/09/2025	Asnelles	Intégration au SDIRVE en raison de la présence de nombreux commerces et de touristes.	Demande d'intégration au SDIRVE 2026 Prévue initialement dans le SDIRVE 2023	30 kVA	Intégration SDIRVE 2026
27/01/2026	Gonneville en Auge	Modification de puissance de 7 à 30 kVA et du nombre de PDC en raison des services à proximité nécessitant un temps de recharge assez court (entre 1h et 2h)	Augmentation de puissance et passage en 2 PDC	30 kVA	Modification du SDIRVE 2026
04/02/2026	Ver sur Mer	Modification de puissance de 7 à 30 kVA en raison de l'emplacement stratégique (proximité avec sites touristiques)	Augmentation de puissance	30 kVA	Modification du SDIRVE 2026
17/02/2026	Souleuvre en Bocage	Demande de remplacement d'une borne existante par une borne rapide inscrite sur le SDIRVE	Remplacement d'une borne existante	100 - 150 kva	Modification du SDIRVE 2026

Au vu des dernières modifications, le SDIRVE 2026 se répartit comme suit :

Puissance	Lentes	Normales	Rapides	TOTAL
Nombre de borne	26	68	22	116
Nombre de point de charge	34	136	44	214

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'intégration au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 d'une borne sur la commune d'ASNELLES ;
- **ACTE** les 3 modifications apportées au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 sur les communes de Gonneville en Auge ; Ver sur Mer et Souleuvre en Bocage ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ENERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDE FINANCIERE POUR LE DEPLACEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE HORS SDIRVE : VILLERS BOCAGE

Le SDEC ÉNERGIE est sollicité pour le déplacement d'une borne existante et de son remplacement par une borne récente à intégrer dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques :

Date de la demande	Collectivité	Demande	Observations	Puissance Points de charge (PDC)	Décision*
04/09/2025	Villers-Bocage	Intégration au SDIRVE suite au souhait de déplacer et de remplacer la borne actuelle dans le cadre des travaux d'aménagement par une recharge plus rapide	Borne non prévue dans le SDIRVE 2023/2027	30 kVA	Aide de 20% au déplacement et à son remplacement Conservation de la prise en charge du fonctionnement

*Sous réserve de l'accord de la collectivité.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de ne pas intégrer la borne demandée sur le parking « Place De Gaulle » à VILLERS BOCAGE dans le schéma directeur de déploiement des IRVE ;*
- *DECIDE d'accorder une aide de 20 % sur le déplacement et le remplacement de la borne située « place De Gaulle » à VILLERS BOCAGE ;*
- *DECIDE de conserver la prise en charge des frais de fonctionnement de la borne pour ce projet dans la continuité de la borne existante ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES FINANCIERES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE HORS SDIRVE : LAIZE CLINCHAMPS, ORBEC, SAINT-ANDRE D'HEBERTOT, VAUVILLE, VILLERVILLE.

Le SDEC ÉNERGIE est saisi des demandes d'intégration de nouvelles bornes de recharge dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivantes :

Date de la demande	Collectivité	Demande	Puissance Points de charge (PDC)	Décision*
25/11/2025	Laize Clinchamps	Intégration au SDIRVE en raison d'aménagement et de la création de commerces et services générant un besoin accru en matière de mobilité électrique	30 kVA	Aide de 20%
12/12/2025	Orbec	Intégration au SDIRVE dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie (effacement de réseaux)	30 kVA	Aide de 20%
14/10/2025	Saint-André d'Hébertot	Intégration au SDIRVE en raison de la présence de sites touristiques accueillant de nombreux visiteurs	30 kVA	Aide de 20%
17/06/2025	Vauville	Intégration au SDIRVE en raison de la création d'un commerce et de l'aménagement d'un parking	30 kVA	Aide de 20%
20/01/2026	Villerville	Intégration au SDIRVE avec demande d'une borne rapide à la suite d'un besoin exprimé par les usagers et par la forte utilisation de la borne 22 kVA actuelle	100 - 150 kva	Aide de 20%

*Sous réserve de l'accord de la collectivité.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de ne pas intégrer les bornes demandées, mentionnées ci-avant, dans le schéma directeur de déploiement des IRVE ;*
- *APPROUVE l'aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement pour ces projets ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 6 mars 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX –4EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une 4ème tranche de travaux 2026, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets (MOYAUX et ERNES) pour un montant de 434 926 € TTC.

Madame la Présidente soumet la validation de ces deux projets au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la quatrième tranche de travaux 2026 d'effacement coordonné des réseaux (2 projets, pour un montant de 434 926 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – 3EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2026, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 28 projets, pour un montant de 657 772 € HT, dont 101 042 € HT de renforcement nécessaire à 7 projets et 556 730 € HT consacrés aux extensions.

Il est également proposé la programmation prévisionnelle additionnelle de 13 projets, pour un montant de 622 594 € HT, dont 8 408 € HT de renforcement nécessaire à un projet et 614 186 € HT consacrés aux extensions, conditionnée à la réception préalable des accords administratifs, techniques et financiers nécessaires, pendant la période électorale à venir.

Les listes de ces projets ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de ces listes au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la troisième tranche de travaux 2026 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (28 projets, pour un montant de 657 772 € HT) ;*
- *ACCEPTe la programmation prévisionnelle additionnelle de 13 projets, pour un montant de 622 594 € HT, dont 8 408 € HT de renforcement nécessaire à un projet et 614 186 € HT consacrés aux extensions, sous réserve de la réception préalable des accords administratifs, techniques et financiers nécessaires, pendant la période électorale à venir ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2026, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 10 projets, pour un montant de 602 882 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la deuxième tranche de travaux 2026 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (10 projets, pour un montant de 602 882 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DES POSTES DE TRANSFORMATION – TRANCHE 2026

Monsieur Denis CHÉRON rappelle que le SDEC ENERGIE a validé, par délibération en date du 11 décembre 2020, le partenariat avec Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie », pour la rénovation de postes de transformation.

Dans le cadre de ce partenariat, la commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 9 projets de rénovation de postes de transformation pour un montant estimatif net de 14 700 €.

Une illustration du résultat de ce type de rénovation est présentée aux élus :

Programme 2025
Poste CLOITRE situé sur la commune de SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE



Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le programme de rénovation esthétique des postes de transformation proposé pour 2026 (9 projets pour un montant estimatif net de 14 700 €) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur des conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BRETTEVILLE/LAIZE	Lotissement le Grand Clos - Tranche 4	FONCIM	Pose de 810 ml de réseau BT souterrain + branchements	81 621,80 €
DOZULE	Colonne Montante Maison France Service	Commune	Réalisation d'une colonne montante pour la maison France Service, un commerce, un local (services généraux) et 3 logements	4 482,83 €
VALAMBRAY (AIRAN)	Lotissement "les Sainfoins"	SAS 3J AMENAGEMENT	Pose de 198 ml de réseau BT souterrain + branchements	33 813,48 €
TOTAL				119 918,11 €

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les conventions proposées permettant la réalisation par les lotisseurs ou aménageurs privés des dessertes intérieures en communes rurales, pour un montant de 119 918,11 € HT ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX REALISES PAR LE SDEC ÉNERGIE SOUS MANDAT POUR COMPTE DE TIERS (COLLECTIVITES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux suivants :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
HEROUVILLE SAINT CLAIR	A	"RUE DE LA CORDERIE - RUE DES SOURCES"	EP	536 264,38 €	66 306,00 €	12%
LISIEUX	A	"BOULEVARD DUCHESNE FOURNET"	EP	115 262,74 €	7 529,33 €	7%
		"CHEMIN DES BUISSONNETS"	EP	227 476,56 €	1 569,56 €	1%
		"RUES BANASTON ET LEROY BEAULIEU"	EP	267 240,00 €	15 960,00 €	6%

Les projets de conventions ont été joints en annexe de la note de synthèse, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assure temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux « Boulevard Duchesne Fournet », « Chemin des Buissonnets », « Rues Banaston et Leroy Beaulieu » à LISIEUX et « Rue de la Corderie - Rue des Sources » à HEROUVILLE SAINT CLAIR ;
- ADOPTE les conventions correspondantes ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

AVENANT N°4 A LA CONVENTION RELATIVE A LA LOCATION ET L'EXPLOITATION D'UN GENIE CIVIL PROPRIETE DU SDEC ENERGIE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SDEC ENERGIE et ORANGE ont signé une convention ayant pour objet d'organiser entre les parties, les modalités de coordination des opérations d'enfouissement d'ouvrages aériens existants. Celles-ci prévoient que le SDEC ÉNERGIE finance et reste propriétaire des infrastructures souterraines de communications électroniques créées, et confiaient à ORANGE l'exploitation de ce Génie Civil. Des modalités financières fixaient, par ailleurs, les échanges financiers entre les parties.

La convention a été conclue pour une durée initiale de 15 ans.

Les parties se sont entretenues, conformément à l'article 3 de l'avenant n°1, sur les éventuelles évolutions à apporter aux termes de la convention et de ses avenants.

Compte tenu de l'absence d'évolution notable des textes au niveau national traitant du sujet, les parties confirment leur intérêt à maintenir les termes des documents cités ci-dessus.

L'avenant n°4 proposé confirme donc le périmètre, l'objet de la convention, et maintient le rapport entre le coût de location et le coût de l'exploitation du Génie Civil propriété du SDEC ÉNERGIE, précédemment établi à l'avenant n°1.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical la conclusion de cet avenant n°4 jusqu'au 31 décembre 2028.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte l'avenant n°4 à la convention cadre relative à la réalisation et à la mise à disposition d'ouvrages de génie civil dans le cadre d'opérations coordonnées de dissimulation de réseaux de télécommunications ;*
- *DIT que l'avenant n°4 est conclu jusqu'au 31 décembre 2028 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission, réunie le 6 mars 2026 et qui nécessitent notamment deux délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées dans la 3ème tranche 2026 depuis le Bureau Syndical du 30 janvier 2026, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	101	524 034 €
	Programme 100 % LED	10	222 570 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	1	26 932 €
Signalisation Lumineuse		4	5 108 €
TOTAL		116	778 644 €

La liste détaillée des opérations a été adressée aux élus en amont de la séance.

Le Bureau Syndical prend acte de cette tranche de travaux < 40k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 ≥ 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la troisième tranche de travaux pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (Eclairage Public)	BRETTEVILLE-SUR-ODON		RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PLACE DE LA BARONNIE	65 583 €
	CAUMONT-L'ÉVENTE		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	126 305 €
	LE BENY-BOCAGE		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC*	147 129 €
	BAYEUX		MISE EN LUMIERE CATHEDRALE DE BAYEUX**	1 039 255 €
TOTAL				1 378 272 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR		RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS	67 461 €
TOTAL				67 461 €
Vidéo Protection (VP)	ORBEC		MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION	136 887 €
TOTAL				136 887 €
MONTANT TOTAL DES 6 PROJETS				1 582 620 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la troisième tranche de travaux d'éclairage public 2026 ≥ 40 000 € HT (Extension-Renouvellement, renouvellement des foyers de plus de 30 ans et vidéo protection pour un montant de 1 582 620 € ;
- DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE MISE EN LUMIERE DE LA CATHEDRALE DE BAYEUX

Monsieur le Vice-Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le financement de la mise en lumière de la cathédrale de Bayeux :

Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage de ce projet, dans le cadre du transfert de la compétence éclairage de la ville de Bayeux.

Le projet permet de renforcer l'attractivité touristique du site et valorise de manière respectueuse et durable le patrimoine architectural de la Ville et la cathédrale,

Ce projet de mise en lumière s'inscrit dans la célébration du millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027 porté par la Région Normandie. Le coût prévisionnel des études, des essais et des travaux est estimé à 844 646 € HT,

Le SDEC ENERGIE souhaite mobiliser des aides externes pour financer ce projet, notamment auprès de la Région Normandie.

Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Bureau syndical pour mobiliser ces aides.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE* Madame la Présidente à réaliser les demandes d'aides financières, notamment auprès de la Région Normandie ;
- *DIT* que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans aucune observation, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

Le secrétaire de séance,



Jean LEPAULMIER



La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE